

universités, de nos collèges, de nos hôpitaux et de nos asiles de bienfaisance.

“ Les raisons qui les ont fait reconnaître autrefois, subsistent encore ; et les embarras financiers du moment seraient-ils un motif suffisant pour les abolir ? En exemptant ces institutions de certaines taxes, Montréal suit l'exemple de toutes les villes du Canada et des Etats-Unis. Ces dernières villes, de plus, paient tous les ans des sommes énormes non seulement pour l'instruction primaire, mais aussi pour l'enseignement secondaire, scientifique, universitaire, pour toutes les maisons où s'exercent des œuvres de charité. Elles ont dans leur conseil municipal le département des pauvres, et il en est dont les sommes déboursées pour cette fin se chiffrent par centaines de mille dollars et même par millions. Si elles imposent à ces établissements la taxe de l'eau, ce n'est que suivant la consommation qui en est faite. Je ne sollicite pas pour nos églises et nos presbytères, vraies maisons du peuple, ni pour nos institutions enseignantes et charitables, tout ce qui se pratique ailleurs. Non, je ne réclame aucun nouveau privilège, quoique pour plus d'un cas, j'en aurais, il me semble, l'incontestable droit. Les taxes qui pèsent sur nos temples et nos communautés sont déjà lourdes, vous le savez, vous messieurs, si le public, en grande partie, l'ignore. Pour ne citer qu'un exemple, la cathédrale, pour l'eau seulement, paie bien \$863.30 par année, et l'élargissement d'un petit bout de rue, deux arpents à peine, a valu à l'archevêché un compte de \$14,000.

Où, nos églises, nos hôpitaux et nos couvents paient des taxes, et l'exemption qui leur est reconnue ne porte que sur un point : la propriété foncière. Ils ne veulent pas s'en plaindre, contribuant ainsi, dans la mesure du possible, au soutien et à l'embellissement de la cité. Mais, vraiment, exiger davantage serait, je crois, commettre une grave faute, et donner à toutes les villes de la Confédération canadienne et de la République voisine un exemple qui ne serait pas à notre honneur.

“ En conséquence, tant que l'état actuel des choses n'aura pas changé à Montréal, comme archevêque, remplissant ce que je crois être un devoir, je m'adresse aux protestants comme aux catholiques, et comptant sur le patriotisme autant que sur l'équité des uns et des autres, au nom des intérêts bien entendus du peuple, au nom du culte religieux, vie et bonheur du citoyen,